

LE GOUVERNEMENT VEUT RESSUSCITER LE PROTOCOLE SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



© PDN/SIPA

Dans un retournement de situation, le secrétaire d'État en charge de la Fonction publique, Olivier Dussopt, a annoncé un possible changement des règles pour rendre l'accord sur l'égalité femmes-hommes majoritaire malgré son rejet, le 30 novembre dernier. Il ne serait plus basé sur le poids des syndicats aux élections de 2014, mais aux élections organisées le 6 décembre, après la signature du protocole.

Un coup de baguette magique. Pour sauver le protocole sur l'égalité hommes-femmes, rejeté le 30 novembre par les organisations syndicales, le secrétaire d'État Olivier Dussopt a surpris tout le monde en annonçant, le 11 décembre, un changement potentiel des règles. Alors qu'il avait jusqu'ici annoncé que l'accord (ou le non-accord) sur ce protocole serait basé sur la représentativité des syndicats à partir des résultats des élections professionnelles de 2014, il a indiqué que les résultats des élections du 6 décembre – postérieures à la signature de l'accord – pourraient désormais servir de base à l'accord, permettant ainsi de le rendre majoritaire.

À l'issue du dernier scrutin, les 6 organisations syndicales signataires du texte – en l'occurrence la CFDT, l'Unsa, la FSU, la CFTC, la CFE-CGC et la FA-FP – représenteraient ainsi "51,2 % des suffrages exprimés", a expliqué le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, lors de la présentation des résultats des élections, mardi 11 décembre.

Renversement des scores

Retournement de situation, donc, puisque ces 6 organisations ne comptabilisaient encore "que" 49,05 % des suffrages le 30 novembre, au moment de la signature du texte. Insuffisant à l'époque pour donner un caractère majoritaire au texte. Les autres organisations, non signataires (la CGT, FO et Solidaires), étaient en effet majoritaires à elles trois, ce qui n'est donc plus le cas aujourd'hui.

En somme, le protocole sur l'égalité entre les femmes et les hommes bénéficierait de la baisse des résultats observée lors du scrutin du 6 décembre par les non-signataires, combinée à la hausse (compilée) des scores enregistrés par les signataires.

Pour rappel, la CGT, FO et Solidaires avaient refusé de s'exprimer sur le projet de protocole, mettant en avant un calendrier trop contraint pour consulter leur base et reprochant au gouvernement de mettre sous pression les organisations syndicales dans le contexte, précisément, des élections professionnelles du 6 décembre [[cliquez ici pour consulter notre article sur le sujet](#)].

Les syndicats bientôt consultés ?

Reste désormais à connaître les suites précises qui seront données audit protocole et surtout, s'il pourra en fin de compte être mis en œuvre. Faute de majorité, le texte ne recueillait pas "l'adhésion nécessaire à sa mise en œuvre", avait expliqué, le 30 novembre, le même Olivier Dussopt.

Étant donné la règle fixée par les accords de Bercy de 2008 relatifs à la validité des protocoles d'accord et compte tenu des résultats des signataires aux élections professionnelles, "la situation pourrait aujourd'hui avoir à évoluer", indique désormais le secrétaire d'État. Et de préciser que le Conseil commun de la fonction publique pourrait être prochainement consulté sur ce point.

"Pour qu'il soit appliqué, il faut un soutien majoritaire à l'accord", avait fermement indiqué Olivier Dussopt début novembre, en référence au protocole de 2015 sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), qui avait, lui, été appliqué malgré la non-signature de la CGT, de FO et de Solidaires.